

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CR.-A.-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 DÉCEMBRE.

On lit dans le Courier : Le Journal des Débats parle avec beaucoup d'importance de la réduction de la dette belge, et voudrait faire croire au public que la Belgique doit cette concession obtenue de la conférence aux bons offices du ministère de M. Molé.

La question territoriale, nous le répétons, n'a jamais été reprise dans la conférence; tous les membres, y compris le général Sébastiani, ont été unanimes dans la détermination de rendre le Limbourg et le Luxembourg au roi de Hollande.

Le maire, les aldermen et les principaux négocians de Liverpool ont fait savoir à lord Melbourne et à lord Palmerston par une adresse très-succincte, que sans aucune acception d'opinion politique, ils joignaient par esprit d'humanité leurs vœux à ceux des négocians de la cité de Londres pour voir le gouvernement de la reine d'accord avec ceux de ses alliés pour faire cesser les atrocités de la guerre civile d'Espagne.

Des nouvelles arrivées du Canada annoncent que l'affaire de Prescott est entièrement terminée. Les troupes de la reine n'ont perdu qu'un seul homme, un officier. Les rebelles ont perdu 102 hommes de tués et 152 prisonniers, qui sont maintenant renfermés au fort Henri.

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 7 courant. Les embarras financiers du gouvernement sont tels que depuis 8 mois la liste civile n'a pas touché un sou, et qu'on a été obligé de mettre en gage quelques uns des bijoux de la reine pour faire face aux dépenses de la maison royale.

FRANCE. — Paris, le 18 décembre.

On a remarqué que M. Le Hon, ambassadeur de Belgique, n'assistait pas hier à la séance d'ouverture des chambres. On lit dans le Constitutionnel : M. Desages est arrivé hier à Paris. Il est porteur des dernières décisions de la Conférence de Londres, qui main-

tiennent dans son intégrité le traité des 24 articles, en ce qui concerne le territoire. Le seul avantage obtenu par la France consiste dans un sursis d'évacuation jusqu'au 15 février, que les hautes puissances veulent bien accorder à la Belgique.

Le désastre a été complet aujourd'hui sur les actions de la Banque de Belgique. Ouvert aujourd'hui à 1090, elles ont fléchi jusqu'au cours de 800. Le 3 p. c. Belge a été coté à 70.

Nous sommes informés que le ministère de la guerre se dispose à présenter aux chambres un projet de loi tendant à consacrer d'importantes améliorations en faveur de l'armée. Parmi ses améliorations, on cite l'élévation du tarif des hautes paies d'ancienneté pour les sous-officiers et soldats, et l'augmentation de la solde des lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes.

Aujourd'hui la Chambre des Députés s'est réunie pour procéder à la formation des bureaux (sections) et à des vérifications de pouvoirs. Demain elle procédera à l'élection de son président, des vice-présidents et des secrétaires. L'attitude de la coalition contre M. Dupin donne à cette opération un grand intérêt.

Décidément l'opposition ne veut pas cette année de la candidature de M. Dupin pour la présidence. A l'issue de la séance royale, les membres du centre gauche et de l'opposition dynastique se sont réunis chez M. Od. Barrot, et là il a été décidé que les voix du centre gauche et de l'opposition se porteraient exclusivement sur M. Passy. Il n'est pas dit que les doctrinaires aient assisté à cette réunion, ce qui annoncerait un défaut d'harmonie parmi les diverses nuances de la coalition.

Des 221 députés qui ont voté l'adresse à Charles X il n'en reste que 53 dans la Chambre actuelle. 54 font partie de la Chambre des Pairs, 53 sont morts et 71 sont rentrés dans la vie privée.

Mme de Mortemar, née Aldobrandini et nièce de la princesse Borghèse, sœur de l'empereur, vient de mourir à Paris à l'âge de 26 ans, des suites d'une hydropisie.

Le langage des journaux de l'opposition fait prévoir la résistance qu'on opposera à l'abandon de la Belgique par la France. Voici ce que disait hier le Courier Français :

La conférence peut décréter le partage ou le démembrement de la Belgique; mais qui se chargera d'exécuter l'arrêt? Ne sait-on pas que le premier coup de canon tiré sur la Meuse ou sur le Rhin va troubler ce sommeil général des peuples, que l'on a le tort de prendre pour la paix? La Prusse en particulier est-elle bien en mesure d'attaquer les Belges, dont le seul voisinage fait fermenter les provinces rhénanes, et qui lui rendraient au centuple, avec un peu de résolution, le mal qu'ils en auraient reçu?

Une garnison belge qui aurait Venloo pendant six semaines aurait sauvé le pays et l'honneur du pays. Le bruit

du canon prussien retentira au cœur de la France, et la fera tressaillir. La cause de la Belgique est la cause de la révolution; les Belges sont notre avant-garde vers le Nord: que cette avant-garde s'engage résolument, et l'on ne pourra plus l'abandonner sans péril. Si les Belges résistent, si on les exécute, et si nous laissons faire, toute la honte, toute la responsabilité retomberont sur le gouvernement français. Si les Belges cèdent, il nous sera difficile de résister à la fois pour eux et pour nous. Si nous cétons après les Belges, la révolution est vaincue en un jour, et vaincue à Paris comme à Bruxelles. Le cercle de fer se rétrécit et se resserre autour de nous. La Belgique envahie, l'on craindra moins d'envahir la France.

On lit aujourd'hui ce qui suit dans le Journal des Débats relativement aux affaires de Belgique :

Nous savons qu'on fera un crime au ministère de n'avoir pas annoncé, dans le discours de la couronne, la solution définitive des affaires de Belgique. On dira qu'il n'a pas osé. On l'accusera d'avoir voulu gagner du temps. Quant à nous, nous le louons hautement d'avoir obtenu ce délai, si c'est en effet à ses instances qu'on le doit. L'ajournement des décisions de la conférence de Londres permettra aux chambres françaises de mettre tout le poids de leur patriotisme et de leur sagesse dans la balance de ces graves délibérations. Les chambres prendront parti dans les difficultés qui divisent la Belgique et la Hollande. Le ministère veut les résoudre par la paix; il dira ses raisons. Si les chambres veulent sortir d'embarras par la guerre, eh bien! nous savons qu'elles trouveront des ministres tout prêts à la faire; mais ce ne seront pas ceux du 15 avril. La paix ou la guerre, telle est la question que les chambres auront à décider à propos de la Belgique. Il n'y a pas de raisonnemens, pas d'éloquence si exercée qu'elle puisse être à embrouiller les questions, qui soit capable d'échapper à cette alternative.

Sachons gré au ministère de n'avoir pas voulu assumer sur lui seul une si grande responsabilité. Louons le d'avoir réduit la question belge à ces simples termes. Si vous voulez effacer la signature de la France sur le traité des 24 articles, il en est encore temps, vous êtes les maîtres, rayez son nom, mais désignez la royauté d'autres ministres. Nous ne nous sentons pas le courage de faire la guerre à l'Europe pour avoir le droit de déchirer aujourd'hui le traité que nous approuvions hier! Que les partis essaient de calomnier et de noircir une conduite si loyale et si judicieuse; elle n'en est pas moins conforme aux principes les plus rigoureux du gouvernement représentatif.

On lit dans le Constitutionnel : MM. le comte d'Ansembourg, sénateur, et Metz, député des provinces du Limbourg et du Luxembourg, sont arrivés à Paris pour y défendre les intérêts des Belges. On assure qu'ils demanderont à être entendus par les commissions des deux Chambres, chargées de la rédaction de l'adresse en réponse au discours de la couronne.

Feuilleton.

NAPOLEON ET TALMA.

Il a paru à Paris un livre plein d'intérêt sous le titre de : Mélanges politiques. Nous remarquons, dans ses études littéraires, plusieurs entretiens engagés entre l'auteur et le grand comédien, ami de l'empereur. Nous en extrayons ce qui suit :

L'auteur. — Vous avez connu Napoléon long-temps avant sa grande fortune?

Talma. — Lorsque je le vis pour la première fois, c'est tout au plus si sa campagne d'Italie était dans sa tête.

Vous doutiez-vous que c'était là votre souverain?

Eh! mon Dieu, je ne soupçonnais même pas le héros. Les hommes, et moi comme les autres, nous aimons les jugemens tout faits. Quand la renommée crie : le voilà! on regarde, et l'on dit comme la renommée. Mais jusqu'alors on laisse le génie dans son obscurité; on ne se donne même pas la peine de lui demander : Qui es-tu? Cependant le petit Bonaparte, nous l'appelions ainsi, m'avait souvent étonné par des traits d'une vive intelligence.

Ce petit Bonaparte se plaisait, dit-on, à raconter des histoires de revenans, est-il vrai?

Lui et Méhul étaient toujours prêts à s'effrayer par des récits remplis d'apparitions lugubres. Bonaparte excellait : il jouait son conte, il en faisait un drame. Pour agir plus fortement sur les imaginations, il éteignait toutes les lumières. De même que les fantômes dont il se constituait l'historien, il avait besoin de ténèbres. Au reste, c'est là pour lui, plus qu'un amusement : il cherchait à dominer par la peur. Il n'a pas fait autre chose pendant tout son règne; demandez aux rois de l'Europe! C'étaient de terribles fantômes que les grenadiers de la garde! Mais sa profonde sagacité brillait surtout dans ses observations sur mon art, qu'il ne m'épargnait pas, alors comme plus tard, lorsqu'il fut maître du monde. Il voulait m'empêcher, un soir, de paraître dans la cérémonie du monde. Il le voulait m'empêcher, un soir, de paraître dans la cérémonie du monde. Il le voulait m'empêcher, un soir, de paraître dans la cérémonie du monde.

Malade imaginaire : « Ce n'est pas là votre place, me dit-il; un acteur tragique doit être soigneux de l'illusion qu'il produit sur le public; ne vous montrez donc pas, avec une robe de médecin, dans une parade; gardez le casque, et laissez là le bonnet carré. »

Il y avait dans ces paroles de la justesse, et surtout un sentiment de fierté, dont mon attention fut frappée. Mais, aux Tuileries, ses con-

seils, ses pensées, tout s'était bien plus agrandi. Il me disait un jour : « Il y a un grand vide dans la tragédie française; aussi, jusqu'à présent, la tragédie, sur notre théâtre, sauf quelques rares essais, est demeurée grecque et romaine, et ce vide, d'où vient-il? de l'absence complète d'une pensée supérieure à l'action dramatique, ou, si vous aimez mieux, d'un ressort caché qui fasse tout mouvoir. Les anciens avaient la fatalité à laquelle leurs dieux même étaient soumis, et cette intervention était toute naturelle, puisque les événemens de leurs drames se mêlaient à leur religion. »

Chez nous, il n'en est pas de même : il existe une séparation complète entre le théâtre et l'église; celle-ci même frappe l'autre d'anathème; il faut donc chercher ailleurs : à défaut de la religion, qu'on ait recours à la politique. Oui, dans le drame, la politique doit remplacer la fatalité. »

Long-temps après il revint sur cette idée; il la développa à Raynourard, l'un des hommes les plus capables assurément de la comprendre. Je crois, si ma mémoire ne me trompe pas, que c'est au sujet de Cromwell, auquel Raynourard travaillait. J'avoue que la tragédie, envisagée de la sorte, serait bien en harmonie avec mes goûts et mes études. En puisant dans notre propre histoire, en se saisissant des événemens même dont nous avons été les témoins; la tragédie deviendrait nationale, et par-là ferait vibrer toutes les cordes de notre cœur.

Si l'empereur, par exemple, avait voulu permettre qu'on mit en scène quelques traits de sa vie, et s'il en eût révélé à l'auteur les parties secrètes, la représentation en eût été curieuse, et l'empereur lui-même serait venu juger de la bonté de ses théories. De toutes les manières son personnage vous appartenait.

Il n'était pas homme à se laisser traduire, lui vivant, sur un théâtre. Un acteur, à la Porte-Saint-Martin, essaya d'imiter son costume, ses gestes et son maintien; un ordre exprès et fort significatif arrêta cette tentative, et ferma la voie à tout autre. J'en suis fâché; car je l'aurais peint d'après nature. On aurait pu voir alors lequel des deux était le maître : lui, sans aucun doute, et sans avoir besoin de grandes leçons. Par cela seul que je le connaissais, il m'eût été possible de représenter dans toute sa vérité un grand homme.

Vous n'auriez pas oublié sa parole vive et saccadée?

Comme les pensées se pressaient dans sa tête, ses phrases étaient courtes, et il accentuait avec force pour qu'on ne perdît pas un seul mot, aucun n'étant inutile; voilà tout ce que j'ai remarqué dans son débit, et non cette affectation qu'on lui a prêtée de haïcher ses discours pour se singulariser. Au reste, il a toujours parlé ainsi. Seulement, à

son retour d'Italie, sa parole était devenue impérative. Je ne saurais, à ce propos, vous peindre mon émotion, lorsque, dans la rue Chantier, dans cette même maison que j'avais habitée, j'entendis Mme. Bonaparte dire par la fenêtre, à son mari qui se promenait au jardin : « Bonaparte, viens donc, voilà Talma. » Je voulus aller au devant de lui; d'honneur mes jambes tremblaient. La porte s'ouvrit, il entra, ses yeux brillèrent. Savez-vous que c'est bien beau des yeux qui ont fait fuir des armées!

Ce n'est pas ce jour-là précisément que j'aurais voulu le voir; quoique grand déjà, il n'était pas des cercles des événemens naturels. C'est aux Tuileries que mes regards l'auraient cherché avec empressement, lorsque au retour de Notre-Dame, il venait de mettre la couronne sur sa tête. La commença l'extraordinaire.

Je ne le vis que plusieurs mois après. J'avais cru devoir, et il m'en coûtait de renoncer à mes visites. L'empereur remarqua mon absence, et il dit à Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui s'empressa de me le répéter : « Est-ce que Talma me boude? » Dès le lendemain j'étais aux Tuileries. J'avais mis un habit à la française et je portais l'épée. La figure excessive de l'empereur me montra tout à la fois un peu de surprise et en même temps beaucoup de satisfaction. Non qu'il eût la petitesse d'être flatté de mon costume de cour, mais comme il m'aimait; il fut bien aise que j'eusse fait une chose convenable.

À dater de ce jour j'allais au moins une fois par semaine aux Tuileries. Je choisisais l'heure de son déjeuner. C'est ainsi que j'entendis les dernières instructions qu'il donna, devant moi, au grand-duc de Berg prêt à partir pour l'Espagne. Ce fut encore une bonne leçon, et j'appris là sur quel ton et avec quels discours un empereur décide du destin des empires.

« Erfurt je le vis très-souvent. Plus d'un monarque dut envier ma faveur. Il s'occupait avec soin, avec intérêt des ouvrages à représenter; il me parla le premier de la Mort de César à laquelle je ne songeais guère. Quoi! sire, lui dis-je, c'est la pièce de circonstance que vous choisissez pour tant de Majestés!

« Oui, Talma, me répondit-il. Serait-ce donc si mal de prouver à l'Europe personnifiée autour de moi par ses souverains, que des vers empreints d'une haine vigoureuse contre la royauté m'effraient peu? qu'on me les dit en face et par mon ordre? que ma puissance est à l'abri des allusions, et qu'enfin tout germe de républicanisme a disparu de mes armées impériales.

« Au surplus, l'esprit républicain a cessé de m'être hostile, parce qu'il y a de la république dans ma fortune et dans mon système de gouver-

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 11 décembre :
Lorsque la reine a reglé les députations des deux chambres, M. Martinez de la Rosa, président de la chambre des députés, lui a adressé le discours suivant :

« Madame, la chambre des députés nous a confié l'honorable mission de déposer en vos royales mains la réponse au discours de la couronne prononcé à l'ouverture des cortès. Les députés de la nation, interprètes fidèles de ses sentiments et de ses desirs, ont consigné à l'unanimité dans ce document leur inaltérable dévouement au trône légitime de votre auguste fille et leur ferme attachement à la constitution de la monarchie.

« Ces deux sentiments, Madame, soutiennent le courage des populations au sein d'une lutte si longue et si désastreuse, et les déterminent à offrir à V. M. de plus grands efforts et de plus grands sacrifices pour accélérer le terme de la guerre civile, et jouir aussi promptement qu'il lui sera possible des bienfaits de la paix, d'une paix digne de la nation, ce qu'elle sera certainement si la mère d'Isabelle II présente l'olivier consolateur aux peuples reconnaissants. »

Sa Majesté a répondu :
« Messieurs les députés, je reçois avec le plus grand plaisir la réponse au discours de la couronne, que me présente la députation de la chambre. Dans cet acte solennel, voulant répondre aux sentiments de fidélité qui animent les cortès, il est doux à mon cœur d'assurer les dignes députés ici présents que j'adresse au ciel les plus ferventes prières pour le triomphe du trône légitime, le respect dû à la constitution et le rétablissement de la paix dans cette vaste monarchie. »

On écrit de Madrid, le 11 décembre :
Le général Alaix, président par interim du conseil, a lu, dans la séance de la chambre des députés du 10, une espèce de programme du nouveau cabinet. Il a dit que le gouvernement de la reine se proposait de faire tous ses efforts pour mettre un terme à la guerre civile, et que pour cela il comptait sur l'union sincère de tous les libéraux et sur la coopération des chambres.

Le bruit court à Madrid depuis la semaine dernière que M. Mendizabal devait, aussitôt après la formation du cabinet, proposer aux cortès un emprunt dont les conditions ont, dit-on, été arrêtées avec M. Ardoïn, banquier de Paris. De nouveaux titres de dette seraient créés, et les anciens seraient convertis, d'après de certaines propositions, avec commission de 2 p. c. Le paiement des intérêts serait assuré sur les produits d'Almaden, de Cuba et des Philippines, déjà engagés pour deux ans. (Phare de Bayonne du 15.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 18 décembre :
« Dans la séance d'aujourd'hui, la seconde chambre a voté à l'unanimité (de 51 voix) le projet concernant la levée de la milice nationale pour 1859. Tous les orateurs étaient d'accord que les circonstances exigeraient l'adoption de ce projet. »

La correspondance de Bruxelles du Handelsblad contient de longs détails sur la Banque de Belgique. Depuis cinq jours il affluait à la caisse une masse de billets. Dès samedi l'administration se sentant embarrassée dans ses paiements avait obtenu 500,000 fr. du gouvernement. Dimanche on sut que les ressources n'étaient que de 4,000,080 et elle devait en avoir 8,000,000. A dix heures du soir le gouvernement fit entrevoir qu'il prêterait 4,000,000, mais, après un conseil des ministres, ceux-ci déclarèrent à minuit qu'ils ne voulaient pas engager leur responsabilité. Les directeurs-commissaires et employés de la Banque étaient convoqués pour 6 heures du matin; on avait résolu de faire encore une tentative auprès du gouvernement. C'est ce qui eut lieu à 7 heures, mais le ministre a persisté dans son refus.

Le gouvernement a proposé à la Société Générale d'être caution pour la Banque de Belgique. M. Meus a répondu qu'il consentirait à garantir 8 millions, mais à condition que le gouvernement lui permettrait de disposer des fonds du trésor qu'il a entre les mains. Le gouvernement s'y est opposé.

nement! La République, qu'est-ce autre chose que l'intelligence occupant toutes les sommités de l'ordre social? Eh bien! qu'on regarde: n'ai-je pas tendu la main à ceux qui sont nés pour s'élever? Et en ce moment même, Talma, tandis que je cause avec vous, et que des princes sont là attendant leur tour d'audience, n'est-ce pas l'égalité? Allez, allez, les républicains ne m'aiment pas, c'est possible, mais ils me respectent; ils savent que ma tête vaut bien un sénat. »

Cette scène entre l'empereur et moi, que n'ai-je pu, le soir même, la reproduire sur le théâtre et en présence d'un parterre de rois! Ils auraient appris comment l'empereur pratiquait l'art de régner.

— Et moi aussi je les ai vus, vos rois d'Erfurt, à Paris, dans un bal devenuhistorique; mes yeux rencontrèrent à l'Hôtel-de-Ville cette éblouissante réunion.

C'est pourtant moi qui les y fit venir, je suis en cela une de ces petites causes d'où naissent de grands effets. Dans une de ces conversations dont je vous parle, j'exprimai le regret de ne pas voir ce cortège de souverains transporté à Paris. Ce serait, dis-je, un spectacle où les Parisiens trouveraient un amusement, le seul peut-être qu'ils n'aient pas encore goûté, et en même temps un sujet d'orgueil, le seul peut-être aussi que vous ne leur ayez pas donné. Sire, vous êtes ici, ajoutai-je, chez l'Europe; serait-elle moins bien chez vous? D'ailleurs, vous faites une visite, il est juste qu'on vous la rende. »

Ces paroles me revinrent en souvenir, lorsqu'après Wagram une partie des cours de l'Europe accourut se mêler aux fêtes du mariage. Rien n'échappait à cette haute pensée qui gouvernait alors la France; elle profitait de tout. Voici un fait bien propre à le prouver. J'avais joué Assuérus aux Tuileries. Quelques jours après, m'étant présenté chez l'empereur, il me parla des juifs, de Racine et de Saint-Cyr. « Chaque fois qu'une religion se mêle aux affaires humaines, me dit-il, c'est presque toujours par l'intermédiaire d'une femme. » Puis il ajouta aussitôt, en se répondant à lui-même, selon sa coutume :

« Cela s'explique : il est de l'intérêt des prêtres et des femmes de se figurer autour du trône pour le dominer. Cette Esther est le Maintenon de ce temps-là; elle fait signer une espèce d'édit de Nantes, comme celle de Versailles le fit révoquer; l'une protégea les juifs, l'autre persécuta les réformés; et cependant les courtisans de St-Cyr louaient dans Esther Mme. de Maintenon! c'est qu'ils ne voyaient dans tout cela ni juifs, ni protestants, mais deux femmes qui, par leur empire sur l'esprit et le cœur d'un monarque, disposaient du sort des peuples... Quelle singularité dans cette nation juive! tous les grands princes ont associé leur nom à son histoire. » Il se retourna à ces mots vers le ministre de l'intérieur qui était entré pendant l'entretien, et il lui dit ces paroles res-

— Hier, M. le ministre des finances a présenté deux projets de loi financières. Ce sont : 1° Un projet de loi portant fixation de la 1^{re} division du budget à partir de 1840 (c'est le budget décennal); 2° Le budget des voies et moyens correspondant. Voici le détail de ce budget décennal :

La maison du roi	fl. 1,425,000 00
La secrétairerie de l'Etat et les hauts collèges	518,285 00
Le départ. des affaires étrangères	756,575 00
» de la justice	1,472,600 00
» de l'intérieur	2,430,520 00
» pour les affaires du culte réformé, etc.	1,348,640 04
» pour les affaires du culte catholique	400,000 00
» de la marine	4,750,000 00
» des finances. A. La dette nationale fl. 40,560,000	
B. Les frais du département des autres adm. qui en ressortent, les pensions, etc. fl. 4,552,457	
14	15,092,457 14
» de la guerre	11,000,000 00
» des colonies	91,070 00
Total	fl. 59,284,947 18

BELGIQUE. — Bruxelles, le 19 décembre.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre des finances. Aujourd'hui, S. M. a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Il est question de rappeler dans l'armée active plusieurs anciens officiers de tous grades en disponibilité et en non activité.

Les deux bataillons du 6^e régiment qui ont séjourné ici sont partis ce matin, un bataillon se dirigeant sur Namur et l'autre sur Louvain.

Hier, la troisième chambre de la cour d'appel de Bruxelles a homologué le suris de trois mois accordé à la Banque de Belgique par l'assemblée des créanciers.

La succursale de la Banque de Belgique, à Anvers, avait demandé à la Banque fondatrice de pouvoir faire une liquidation séparée. Cette dernière a refusé et a voulu que sa succursale se soumit à la mesure générale.

Il est, dit-on, question de proposer au gouvernement d'échanger les billets de la Banque de Belgique contre des bons du trésor. Du reste, il n'est point encore intervenu de décision.

On lit dans l'émancipation :
Nous apprenons que des propositions positives ont été soumises par le tribunal de commerce au conseil des ministres qui est réuni en ce moment et qu'on a l'espoir que le résultat de la délibération sera de nature à rassurer les intérêts-généraux alarmés.

Nous apprenons avec plaisir que le 15, jour d'échéance sur 700 effets environ qu'avait à recouvrer la Banque de Belgique, 52 seulement ont été protestés, et que sur ces 52, après que la suspension de paiement a été connue, 10 ont été acquittés sans difficultés et avant protêt. Sur les 22 restés entre les mains de huissiers, 12 encore ont été payés après protêt. Il n'en est donc resté que dix non payés.

M. Desforges, créancier de la Banque de Belgique, auteur et l'un des fondateurs des Banques hypothécaires créées en Belgique, fera paraître dans quelque jour une lettre qu'il écrit à M. Ch. de Brouckere, directeur de la Banque de Belgique, dans laquelle il traite de ses anciens rapports avec lui et avec cet établissement; des différences qui existent entre une banque territoriale, telle que M. Desforges en avait conçu primitivement le projet, et une banque telle que celle créée sous le titre de Banque de Belgique; des causes véritables de la chute de ce dernier établissement, des prévisions à cet égard de M. Desforges et des remèdes à y apporter.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du budget de l'intérieur. L'article relatif au tra-

tées dans ma mémoire : On pourrait peut-être faire quelque chose des juifs ?

Peu de temps après nous eûmes le grand sanhédrin. Sur un pareil sujet je suis inépuisable; je fatiguerais tout le monde sans me lasser jamais. Cela se conçoit : je me suis imposé à cet égard une réserve dont je me dédommage en petit comité. Puisque je vous tiens, je veux que vous sachiez combien était grande envers moi la confiance de l'empereur, combien il mettait de grâce dans les faveurs dont il me comblait.

Il venait de faire exécuter des travaux fort curieux au théâtre des Tuileries, afin qu'on pût y représenter des ballets et de grands opéras. Les changements à vue, les trappes, les vols de char, avaient exigé des machines difficiles à établir dans un emplacement si étroit, mais tout s'appropriait devant cette puissante volonté; la baguette d'Armide, qu'il allait faire venir chez lui, dans son palais, enfantait moins de prodiges que sa parole souveraine. « Je vais vous montrer tout cela, » me dit-il; et, me prenant par le bras, il me guida lui-même à travers les corridors. Nous descendîmes, par de petites échelles, sous le plancher même du théâtre. Nous étions seuls. La pâle lueur d'un quinquet presque éteint nous éclairait à peine. Tout à coup, en me frappant sur l'épaule, l'empereur me dit : « Savez-vous que les Anglais paieraient bien cher votre place, s'ils pouvaient y glisser un de leurs agents ! l'occasion serait belle pour une sanglante tragédie — Ah! sire, m'écriai-je, vous me faites frémir! si quelqu'un caché... — Rassurez-vous, rassurez-vous, Talma, continua-t-il, l'histoire se respecte trop pour me laisser périr dans une trappe comme un héros d'opéra. »

Un autre jour il me montrait un camée qu'il venait de recevoir de l'Italie.

Ce camée, d'une rare perfection, représente en profil la tête d'Alexandre. Après l'avoir admiré, je dis à l'empereur qu'il y avait quelque ressemblance entre cette tête et la sienne, dont le caractère est tout à fait grec. « Vous me faites plaisir, Talma, de trouver là ma figure, me répondit-il; comme pierre précieuse je n'aurais osé vous la donner: c'est été un cadeau; mais comme portrait, acceptez-la : ce sera un souvenir. »

Après avoir, dans les premiers jours de son consulat, il vint un soir avec sa femme, la bonne Joséphine, assister à une représentation d'Otello; j'étais alors beaucoup plus jeune, plus ardent, je n'avais point abordé tous ces grands rôles de Corneille, de Racine et de Voltaire, où ma réputation s'est depuis si heureusement établie; Otello était mon héros de prédilection, celui où le public aimait le plus à me voir. La présence du consul m'électrisa. L'avoueraï-je un sentiment d'orgueil

tement de l'archevêque-cardinal et à l'indemnité de 45,000 fr. demandée pour lui, a donné lieu à un long débat.

M. Verhaegen a soutenu que l'arrêté royal du 20 août était inconstitutionnel, puisque l'article 114 de la constitution exige que toute pension ou gratification ne puisse être accordée qu'en vertu d'une loi. Il a fait remarquer que le gouvernement invoquait à tort l'arrêté du 7 ventose an XI, puisque cet arrêté, porté en France, n'avait pas été publié en Belgique. Il a déposé deux amendements : le premier pour réduire de 9,000 fr. le traitement du cardinal archevêque, et le second pour rejeter l'indemnité de 45,000 fr.

M. le ministre de l'intérieur a répondu que l'arrêté du 20 août n'avait rien d'inconstitutionnel, que la constitution ne contient aucun article qui défende d'accorder à un fonctionnaire une indemnité pour les déplacements auxquels l'obligent ses fonctions, que c'est dans ce sens que l'indemnité de 45,000 francs a été accordée au cardinal.

M. A. Rodenbach a appuyé l'allocation du chiffre demandé; il a fait observer que la nomination d'un cardinal belge, était un fait très-important, que c'était une sanction nouvelle de la révolution, et il a pensé qu'il aurait injustice à refuser de l'indemniser des dépenses auxquelles l'ont obligé ses nouvelles fonctions.

M. Gendebien allait prendre la parole, mais l'heure avancée de la séance a fait renvoyer la discussion à demain.

Le sénat s'est occupé aujourd'hui du second vote de la loi du timbre. M. le ministre de la justice a vivement combattu l'amendement introduit à l'art. 10 dans la séance d'hier; néanmoins les auteurs de cet amendement ont persisté dans leur opinion, et il eût été indubitablement confirmé, si l'assemblée ne fût composée des mêmes membres qui ont pris part au vote d'hier; mais plusieurs de ceux qui ont appuyé l'amendement étaient absents aujourd'hui, et d'autres membres qui n'avaient pas assisté à la séance d'hier se trouvaient présents, de manière que la majorité a été déplacée et l'amendement définitivement rejeté par 16 voix contre 14.

La loi a ensuite été adoptée sans aucun changement, et M. le ministre des finances a renouvelé la promesse qu'il avait faite de présenter une disposition spéciale pour modifier la loi postale.

L'ordre du jour appelait la discussion du budget des voies et moyens. Un seul orateur, M. le comte Duval de Beaulieu a pris la parole pour modifier son opinion; comme il l'a fait précédemment pour le crédit supplémentaire au budget de la guerre, il a dit qu'il s'abstiendrait pour ne pas grever le pays de charges dont il ne reconnaît pas l'utilité, mais que cependant il ne voulait pas assumer la responsabilité d'événements qu'il ne peut prévoir.

Il a pensé que tous les préparatifs de guerre étaient inutiles et dangereux, parce que dans son discours d'ouverture des chambres législatives, le Roi des Français a annoncé que l'affaire belge aurait une solution toute pacifique.

La discussion des articles a été renvoyée à demain. Le sénat a entendu plusieurs rapports, et renvoyé la séance à demain 1 heure.

Bruxelles, le 19 décembre. — (5 heures). La bourse n'a jamais été aussi calme en affaires, on n'en parlait même pas. Toutes les idées sont portées vers l'état de crise; bien que l'on paraisse assuré d'une issue favorable à ce qui est arrivé, on redoute les suites immédiates pour les établissements industriels. Il est positif que M. Mettenius refuse la mission qui lui a été déléguée par les créanciers de la Banque de Belgique, il a fait connaître les motifs de son refus. On parle d'une nouvelle assemblée à l'effet de nommer un nouveau commissaire. Les correspondances de Paris nous apprennent que la malte estafette n'y était pas encore arrivée hier à cinq heures.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54, 5 P. c. 99 P. 4 p. c. 99 P. 3 p. c. 60 1/2. Société Générale titres en nom fl. 815 P., certificats au porteur émission de Paris 1745; Société de Mutualité 1087 50 (108 5/4) A.; Société de Commerce 1500 (150) A.

L'actif espagnol sans affaires est coté 15 5/8 A. 1 1/2 P.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.
Graine de colza sans affaires; huile de colza en faveur, celle de lin faible; tourteaux de colza demandés, ceux de lin en baisse.

LIÈGE, LE 20 DÉCEMBRE.

DE LA CRISE ACTUELLE.
Toutes les époques de prospérité ont été suivies, à des intervalles inégaux, d'époques de crise. La France, l'Angle-

fort naturel chatouillait mon cœur, je n'étais pas fâché de lui montrer, dans ma petite sphère, quoique si éloignée de celle où il était monté, mon nom grandissant à mesure que s'élevait le sien. Je considérais comme une mission, comme un devoir dont j'avais à m'acquitter envers les arts, de m'inscrire dans les fastes d'une époque sur laquelle ce puissant génie allait répandre des flots de gloire. En terme de théâtre, je me surpassais. Le lendemain, à mon lever je regus des Tuileries un billet dont chaque mot est resté gravé dans ma mémoire :

« Vous avez fort ému ma femme, Talma; elle a frémi et pleuré. En souvenir de cette belle soirée, veuillez accepter le cachemire qu'elle m'a porté sur ses épaules. Elle espère le retrouver bientôt, drapé en turban, sur le front africain d'Otello. »

Ces cadeaux, empreints d'une grâce charmante; me touchaient beaucoup; ils étaient faits avec intelligence et se rattachaient à mon art; cela valait mieux que ces tabatières traditionnelles, distribuées indistinctement à tout le monde par les souverains, selon l'étiquette des cours, et sur lesquelles on rencontre toujours fort peu de figures artistiques. Je vous assure.

Mais ne lui arrivait-il pas quelquefois, dans vos entretiens intimes, de porter la conversation sur des objets étrangers aux lettres et au théâtre? Avec ce pressant intérêt de tout connaître par lui-même, avec ce besoin de questions auquel il céda si volontiers, il a dû vous parler de ses actes, de sa politique, de ses guerres, de leur reflet sur l'opinion? Il devait tenir à savoir, d'une bouche non suspecte, comme on le jugeait.

« Oh! jamais, jamais, chacun, autour de lui, avait sa spécialité, et il n'aurait pas commis l'inconséquence de parler guerre ou politique à un artiste, pas plus qu'il n'aurait parlé d'art à ses ministres et à ses généraux. Une fois cependant, — la circonstance, il est vrai, était extraordinaire, et il put laisser échapper sa pensée; — une fois, aux Tuileries où il venait de rentrer, le 20 mars, pour reprendre la suprême puissance, il me dit :

« Eh! bien, Talma, j'ai conquis le trône avec quelques grenadiers! C'est que le peuple m'a porté dans ses bras. Que n'aurais-je pu faire contre les rois acharnés à ma perte, si je m'étais donné contre eux leurs peuples pour auxiliaires? Mais, après avoir rétabli l'ordre en France, je ne voulais pas révolutionner l'Europe. Au dedans comme au dehors j'agissais en roi; sans cela, par un de ces messieurs ne serait resté debout. »

Qui n'a pas vu de quel sourire il accompagnait ce mot ironique de messieurs, n'a nulle idée de tout ce que peut exprimer la physionomie humaine.

terre, les Etats-Unis, en ont offert, tour à tour, l'exemple. Les chaleurs d'un été fécondant amènent ordinairement des orages. Les maladies succèdent à la plénitude de santé. Telle est la loi de la nature. Pourquoi donc nous montrer si consternés lorsque des malheurs, semblables à celui qui vient de fondre sur la Banque de Belgique, arrêtent momentanément la production et ébranlent le crédit public? Sans doute le mal est grand; mais il est loin d'être irréparable. Nos ressources sont immenses; l'intelligente activité de la population et de nos grands industriels est connue; on sait également que les hommes placés à la tête de l'état portent l'intérêt le plus vif au maintien de notre prospérité matérielle.

Nous avons souvent signalé la cause des embarras actuels. Elle est toute entière dans l'exubérance de la production, dans la multiplication outre mesure des opérations industrielles les plus chanceuses, dans l'accumulation des capitaux fixes, dans une concurrence qui n'a tenu compte ni des besoins du pays, ni de ses débouchés, et qui a voulu passer sur le ventre à toutes les conditions de prospérité sage et durable. On a tout donné au présent, rien à l'avenir. Tout le monde a voulu faire de l'industrie, pour s'enrichir le plutôt possible. Toutes les règles de la prudence et d'une saine économie ont été foulées aux pieds, et aujourd'hui nous expions cruellement le tort d'avoir cru à la durabilité de cet état de choses.

Une baisse très-forte s'était manifestée, depuis quelque temps, sur les actions de tous les établissements placés sous le patronage des banques. De grandes pertes en ont été la suite. Cette baisse a inspiré de la défiance. On a douté de la solidité de la Banque de Belgique. On a conçu des soupçons sur sa solvabilité et on a voulu réaliser le papier émis par elle. On s'est d'autant plus hâté de s'en débarrasser que les circonstances politiques faisaient présager une lutte qui pouvait compromettre le sort de quelques branches d'industrie. De là de nombreuses demandes en remboursement auxquelles il a été impossible de satisfaire. Le capital en numéraire a été épuisé au bout de quelques jours. Toutes les prévisions ont été dépassées et l'on s'est trouvé en face de créanciers impitoyables qui peuvent être avoir un intérêt secret à faire suspendre les opérations de la Banque.

Le coup a été terrible, le retentissement profond. Toutefois la panique, comme il arrive toujours dans des occasions semblables, a exagéré les dangers. On a été jusqu'à confondre le crédit privé avec le crédit public. Beaucoup de personnes ont cru que l'Etat venait de faire banqueroute. Et cependant il n'en est rien du tout. Le crédit public se ressentira de la crise. Mais le gouvernement conservera, malgré cela, tous ses moyens d'action, et s'il veut les employer sagement, il parviendra, en peu de temps, à atténuer les effets de la catastrophe qui a éclaté.

Déjà il a pris les mesures nécessaires pour mettre à l'abri de toute chance de perte les économies de la classe ouvrière. Il a fait avec la Société Générale une convention par laquelle celle-ci garantit la totalité des sommes placées en dépôt à la Caisse d'Epargne de la Banque de Belgique. Espérons qu'il n'en restera pas là. Nous avons entendu exprimer le vœu de voir étendre cette garantie aux autres opérations de la Banque qui seraient reconnues bonnes et profitables.

Le gouvernement, dans l'intérêt public, doit favoriser cette tendance, mais s'il échouait dans l'exécution de ses projets, il lui resterait un autre moyen de venir au secours de l'industrie souffrante. Les chambres sont assemblées. Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, à la veille peut-être d'une lutte qui décidera de l'existence du pays, elles comprendront qu'il importe d'écartier les dangers qui pourraient résulter de la prolongation de la crise actuelle. Elles comprendront qu'il importe de prévenir l'explosion d'un mécontentement intérieur, de divisions intestines, dont nos ennemis pourraient profiter pour nous attaquer à l'improviste et renouveler le gâchis de 1831. Elles ont donc un immense devoir de patriotisme à remplir. C'est au gouvernement à en provoquer l'accomplissement par une mesure énergique.

Qu'il demande un crédit aux chambres pour venir en aide à la Banque, et que ce crédit soit proportionné à l'étendue du mal. Mais aussi qu'il se fasse donner toutes les garanties de remboursement désirables. Que, d'un autre côté, il s'engage formellement à faire restituer à l'état, dans un délai donné, les millions dont la Société Générale est débitrice, et que les chambres en fassent la condition de leur adhésion à la mesure qu'on leur proposerait.

Peut-être à l'heure où nous écrivons ces lignes quelque mesure analogue a-t-elle déjà été adoptée. S'il en était ainsi, nous en féliciterions le pays; mais si l'état de crise devait se prolonger quelque temps encore, si la divergence des opinions amenait des complications nouvelles, qu'on ne désespère pas d'en sortir. Il n'y a pas d'exemple qu'un pays ait jamais succombé sous des embarras intérieurs semblables à ceux dont nous sommes les témoins. Mais qu'on n'aggrave pas imprudemment la crise. Que la peur ne vienne point paralyser les dispositions qu'il s'agit de prendre. Le bilan publié par la Banque de Belgique est rassurant. Elle ne demande, pour satisfaire à tous ses engagements, que la faveur d'un sursis. S'il est accordé, et il vient déjà de l'être, le mal sera bientôt réparé. Du calme, du sang-froid et un peu de patience, voilà ce que nous recommandons à tout le monde.

Que les capitaux engagés ne soient point retirés de la circulation, que nos banquiers ne soient pas harcelés par des demandes en remboursement qui provoqueraient, de leur part, des demandes en restitution de toutes les sommes qui alimentent aujourd'hui le petit commerce. S'il en était autrement, la crise qui n'est que partielle, qui ne frappe que quelques établissements, deviendrait générale, et d'incalculables malheurs pourraient en résulter pour le pays entier.

Aujourd'hui de graves intérêts sont compromis, mais rien n'est perdu, et tout peut être facilement sauvé. Déjà les épargnes des classes ouvrières, fruits de pénibles économies, sont placées à l'abri de toutes chances de perte. Les établissements bien organisés, bien administrés, qui n'ont pas cessé

d'offrir des chances de prospérité toujours croissante, ne périront pas. Notre sol reste toujours fertile et fécond. Les capitaux ne s'exileront pas pour aller s'appliquer à des entreprises lointaines. Le numéraire restera dans le pays et reparaitra, plus abondant, nous n'en doutons pas, après la crise passagère qui nous afflige. Que les inquiétudes trop vives, les craintes exagérées, se calment donc et s'appaisent devant les conseils éclairés de l'expérience et de la raison.

Par arrêté du 17 de ce mois, MM. Lhoest et Gerard, conducteurs des mines à Liège, sont promus à la 2^e classe de leur grade.

Aujourd'hui c'est une double baisse que nous avons à annoncer sur les céréales; baisse sur le froment et baisse sur le seigle. Pendant la semaine dernière, et suivant les mercuriales des marchés réguliers, le froment est descendu de 25 fr. 25 à 25 fr. 14, et le seigle de 15 fr. 17 à 15 fr. 09.

Sur le froment, il y a eu cependant hausse à Arlon, elle a été de 1 fr. 72 c., très-probablement par suite des approvisionnements faits sur les lieux, pour les besoins de la division de l'armée envoyée de ce côté; à Hasselt, la hausse a été de 20 centimes et à Namur de 15, probablement aussi par la même cause.

A Gand, il n'y a pas eu de variations; la baisse s'est fait sentir sur les six autres marchés. Elle a été à Mons de 84 centimes, à Bruges de 66, à Bruxelles de 57, à Liège de 54, à Anvers de 14 et à Louvain de 5 cent.

Sur le seigle il y a eu également hausse à Arlon et à Hasselt, de 20 cent. sur le dernier de ces marchés et de 14 c. sur l'autre. A Gand, Louvain et Mons il n'y a pas eu de variation. La baisse sur l'ensemble est causée par le mouvement des marchés de Bruges, où la baisse a été de 50 cent.; de Namur où elle a été de 59 cent.; de Liège où elle a été de 25; de Bruxelles où elle a été de 6 et d'Anvers où elle a été de 4 cent.

Les marchés continuent d'être très-fortement approvisionnés. Pendant la semaine il a été vendu sur les marchés réguliers 15,059 hectolitres de froment et 4612 hectolitres de seigle, quantités toujours supérieures à celles vendues pendant les semaines correspondantes de l'année dernière.

Hier, a eu lieu l'adjudication de l'entreprise des terrassements et ouvrages d'art du chemin de fer d'Ans à la Meuse. Cinq soumissionnaires y ont pris part dans l'ordre suivant :

MM. Schaken, d'Ostende, a offert d'entreprendre pour 1,269,000; Drappier, de Liège, pour 1,277,000; Chenaye, de Borgharen, près de Maestricht, pour 1,270,000; Foanet, de Liège, pour 1,198,000; Borguet, de Bruges, pour 1,184,005 85.

La mise à prix par le gouvernement était de fr. 1,555,282 45 centimes.

C'est M. Borguet, entrepreneur de diverses routes du chemin de fer faites en Belgique, qui l'a emporté sur les autres concurrents.

— On écrit de Tournai, 17 décembre :

Hier matin, à l'occasion de l'anniversaire du roi, les troupes de la garnison et l'artillerie de la garde civique ont été passées en revue par l'état-major de la place. Assurément, si tous les corps de notre armée ressemblent à ceux que nous avons ici, le roi peut les montrer avec orgueil à ses amis et à ses ennemis. Nos artilleurs citoyens n'étaient nullement déplacés dans cette revue, leur tenue était irréprochable et ils ont défilé avec l'appomb de vieux soldats.

A trois heures a eu lieu, dans la vaste Salle des Concerts, le banquet offert à M. Dumortier par la garde civique. L'administration communale y était représentée par M. le bourgmestre, et le corps d'officiers de la garnison, par M. le commandant de la place. Le coup-d'œil de la salle était magnifique, des trophées d'armes, disposées avec goût, entouraient le buste du roi. Le premier toast : au Roi, proposé par M. Dumortier a été accueilli par d'unanimes bravos, et suivi de la *Brabançonne*, exécutée par le corps de musique de la garde civique, le deuxième toast : à M. Dumortier, a excité l'enthousiasme. M. Dumortier, en remerciant, a prononcé une allocution très-remarquable sur la marche de notre politique. Les autres toasts : à l'intégrité du territoire, par M. le colonel Delplanque, commandant de la place; à M. le bourgmestre; à M. le commandant de la place; à la garde civique; à l'armée, ont excité de vives sympathies. Entre les toasts, des couplets de circonstance et la *Brabançonne* ont été chantés par plusieurs convives.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant tout le repas. A l'issue du banquet, MM. les officiers de la garde civique se sont rendus à l'hôtel de MM. les artilleurs, rue de St-Martin, pour y voir tirer un feu d'artifice. Le soir, la ville a été brillamment illuminée.

— La société dite *Allemagne*, établie à Leipzig, sous la présidence du savant littérateur Gersdoff, pour des recherches sur la langue et les antiquités de l'Allemagne, vient, dans sa séance de novembre dernier, de choisir pour l'un de ses membres honoraires, le baron de Reiffenberg.

— Les journaux de Paris font un grand éloge du concert donné samedi dernier par M. de Bériot et Mlle. Garcia au théâtre de la *Renaissance*. La *Presse* dit :

« Mlle. Garcia a obtenu un succès d'enthousiasme, qu'elle a partagé avec M. de Bériot. Rien de ce qu'on avait dit de la beauté de sa voix n'était exagéré. »

La députation permanente du conseil provincial de Liège, Vu les mercuriales du prix des grains sur les divers marchés de cette province, pendant les mois de septembre, octobre et novembre derniers.

Vu l'instruction du 21 juin 1816, l'arrêté du gouvernement du 9^e même mois, n° 14, et la dépêche ministérielle du 8 octobre 1854, touchant la formation des mercuriales.

Arrête ce qui suit :

1^o Dix hectolitres d'épeautre de la récolte de 1853 sont en rapport avec

Trois hectolitres, huit décalitres, un litre, quarante-deux centilitres de litre de froment.

Cinq hectolitres, cinq décalitres, huit litres soixante-neuf centièmes de litres de seigle.

Six hectolitres neuf décalitres, neuf litres, vingt-sept centièmes de litre d'orge.

Douze hectolitres, quatre décalitres, sept litres, dix-huit centièmes de litre d'avoine.

2^o Les pois verts sont évalués comme le froment et les poids jaunes comme le seigle.

3^o Le présent arrêté sera adressé au directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, et inséré au mémorial administratif.

Fait en séance à Liège, le 18 décembre 1853.

Présents MM. Baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Seroux, Hubart, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial, F.-N.-J. WARZÉE.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux contribuables que, d'après la loi du 18 mars dernier, le droit de établi sur le débit des boissons distillées et alcooliques, doit être acquitté par semestre, et que, dès lors, les débiteurs de ces boissons doivent faire, au 1^{er} janvier prochain, leurs déclarations pour le premier semestre de cette année.

Le présent avertissement a pour objet d'engager les intéressés à faire ces déclarations, afin de leur éviter, le cas échéant, les inconvénients des procès-verbaux des contraventions que les employés des accises sont appelé à rédiger à la charge des contrevenants conformément à l'article 7 de la dite loi.

A l'hôtel-de-ville, le 17 décembre 1853.

Le président, J. J. Tilman.

Par le collège, le secrétaire Demany.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 18 DÉCEMBRE.

Mariages 14, savoir :
Philippe Joseph Larock, jardinier, rue du Stalon, et Marie Elisabeth Pérée, sans profession, même rue. — Mathieu Joseph Tilman, serrurier à Ougrée, et Marie Noël Wilmette, cultivatrice, faubourg Vivegnis, veuve en 2^e; noces de H. Corbusier. — Pierre Lambert Joseph Delprez, armurier, pont d'Avroy, et Henriette Jeanne Adèle Thonon, brodeuse, sur la Fontaine. — Pierre Alexandre Brans, sellier à Amsterdam, et Marie Joséphine Sophie Antoinette Schurgens, modiste, rue de la Wache. — Jean Philippe Alexis Wassin, journalier en cette ville, et Marie Simon, journalière, même domicile. — Antoine Joseph Nivelle, journalier, rue des Aveugles, et Anne Catherine Ory, blanchisseuse, même rue, veuve J. J. Pahau. — Noël Gerard, charretier, à Noville, et Marie-Joseph Forir, journalière, sur Avroy. — Gerard Gerlach Spée, négociant, faubourg St. Léonard, et Marie Julie Philippine Spée-Zélys, sans profession, rue Souverain-pont. — Jacques Simonis, journalier, rue Lulsi des Fèvres, et Henriette Lejeune, journalière, rue Matrognard. — Jean Paschal Mouton, cultivateur au Val-Benoit, et Anne Joseph Clawir, cultivatrice au Laveu. — Pierre Benoît Pellegrin, menuisier, rue Grande-Bèche, et Marie Françoise Pirotte, journalière, même rue. — Jai Joseph Detrez, journalier, au Thier à Liège, et Marie Aild Libotte, sans profession, même rue. — Joseph Mathieu Mathy, houilleur, à St. Gilles, et Marie Catherine Mairige, journalière, faubourg St. Gilles. — Jean Joseph Nollet, tanneur, rue Grand Henri, et Marie Catherine Jh. Delpérée, journalière, sur la Fontaine.

Du 15. — Naissances: 5 garçons, 1 fille.
Décès: 2 garçons, 5 hommes, 1 femme, savoir :
Antoine Crulle, tanneur, âgé de 56 ans, rue des Écoliers, époux de Dieudonnée Lambertine Crull. — Charles Louis Joassart, canonier au 2^e régiment d'artillerie, âgé de 22 ans, rue des Claris, célibataire. — François Joseph Conart, chasseur au 3^e régiment chasseur à pied, âgé de 21 ans, célibataire. — Marie Françoise Josephine Denis, sans prof., âgée de 80 ans, rue Beguinage St.-Christophe.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Jeudi, 20 décembre, FRA-DIAVOLO, opéra.
LE JEUNE MARI, comédie.
Dimanche, 25, la JUIVE.

PROVINCE DE LIÈGE.

ROUTE D'AIWAILLES, PRÈS DE LOUVEGNEZ.

Avis.

VENDREDI, 28 courant, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis Aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmedy, près de Louvegnéz.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.

Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 19 décembre 1853.

Le gouverneur de la province de Liège,
Baron VANDENSTEEN.

AVIS.

il sera procédé

Le 27 Décembre courant à midi à l'Hôtel du Ministère de la Guerre à Bruxelles à l'Adjudication publique de la fourniture de

300 chevaux	de cuirassiers de race DANOISE et ALLEMANDE.
400 id.	de guides id.
1400 id.	de cavalerie légère id.
150 id.	de selle, de race Danoise, pour l'artillerie à cheval.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, rue Agimont, à Liège, où il peut en être pris connaissance.

Liège, le 11 décembre 1853.

ANNONCES.

UN JEUNE HOMME, très-robuste sortant de l'armée des Lanciers, ayant son congé définitif, DESIRE REMPLACER.

S'adresser chez St-Remi, brasseur, à Dalhem, près Visé. 1777

M^{me} DUPLOUY-PIRARD, RUE DE LA REGENCE, N° 8,

Vient de recevoir de la Suisse un beau CHOIX DE MOUSSELINE BRODÉE et de RIDEAUX à riche bordure, grande largeur. Elle a aussi de très-beaux TAPIS de pieds et d'escaliers ou descente de lit. Son magasin est très-bien assorti de tout ce qui concerne l'ameublement. 1760

BON VIN du pays, à 18 et à 26 cens la bouteille, Hors-Château, 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grose-Bouteille. 1722

M^{me} GILLON-NOSENT, rue du pont d'Ile, n° 52, vient de recevoir une forte partie de BOUGIES DIAPHANES en CIRE et de L'ETOILE.

Cabillaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

A LOUER une BELLE MAISON DE COMMERCE, rue Pont-d'Ile, avec grande boutique, cour et jardin. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n. 24.

A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

DEPOTS D'EAU DE COLOGNE, 1^{re} qualité (très-merveilleuse), distillée avec essence de roses, musquée, etc. La bouteille 1 fr., 6 en une fois pour 5 fr. 25 c. chez TIXHON, ph. à St-Severin, n° 375, et chez RUELLE, ph. près de la porte d'Amersœur, n° 585 bis.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

A LOUER POUR MARS PROCHAIN, UN JARDIN entouré de murs, avec une petite habitation, situé en Jonfosse, presque en face du Gazomètre. S'adresser rue Pont-d'Ile, n. 32.

M^{re} DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte de VENTE AUX ENCHÈRES, qu'il a reçu le 18 décembre courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UN MAGASIN

ayant son entrée sous le pont des Arches, à Liège, moyennant la somme de 3000 francs, et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, surenchérir d'un vingtième. S'adresser audit notaire DUSART. 1762

Le Jeudi 3 Janvier prochain

aura lieu définitivement et irrévocablement sous la surveillance de la haute chambre aulique Impériale et Royale des finances LA VENTE PUBLIQUE PAR ACTIONS

DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS KAROLY A VIENNE D'UNE

valeur de deux millions 387,500 fls. v. de V.

Les soussignés banquiers ont l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'ils continuent à délivrer les actions originales à raison de fr. 20 — une, à fr. 120 — sept actions dont une bleue gain assuré et à fr. 200 — treize dont 2 bleues avec Prospectus et Vue du Palais. — Les remises peuvent se faire en Effets sur une Ville de commerce, ou par leur disposition après réception des titres.

Chaque Souscripteur reçoit la liste officielle franche de port.

S'adresser directement à l'Administration générale,

M. A. CAHN ET COMP., à Mayence, s^rR

MAYENCE s^rR, le 6 décembre 1858.

P.S. La vente de la Seigneurie de NEUDEGG se fera définitivement le 30 MARS 1859.

La Souscription est ouverte chez la susdite Administration. Les acquéreurs d'un certain nombre d'Actions jouissent d'avantages marqués.

VENTE CONSIDERABLE

DE BEAUX CHÊNES

A BERNISSEM, COMMUNE DE SAINT-TROND.

LUNDI 31 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures précises du matin, la famille de feu M. le baron DE SELYS-LONG-CHAMPS, fera vendre publiquement et aux enchères :

80 Chênes

Croissant sur un terrain vague, vis-à-vis du château de Bernissem, appartenant à M. le baron Hyacinthe DE CHESTRET.

Ces arbres d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires, sont réputés dans les environs comme étant d'une beauté remarquable et de première qualité : Ils peuvent servir pour arbres d'usine, de fabrique et pour tous autres usages.

La situation rapprochée des chaussées de St-Trond à Liège, à Tongres et à Hasselt, rend le transport de ces arbres très-facile.

Cette VENTE aura lieu au pied des arbres, sous la direction et à la recette de M^{re} LEJEUNE, notaire à Waremmes, A CRÉDIT.

VILLE DE LIÈGE.

GARDE-CIVIQUE.

ADJUDICATION DE FOURNITURES.

L'administration communale donne avis qu'il sera procédé JEUDI prochain, 27 Décembre, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à midi, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement des tambours de la garde-civique de cette ville. Les objets se divisent en six lots, savoir :

1^o Huit habits et huit pantalons en drap dit de sous-officier (cuir laine) pour les quatre tambours-majors et les quatre tambours-matres;

2^o Quarante habits et quarante pantalons pour les tambours;

3^o Quarante-huit cols en drap noir;

4^o Quatre baudriers porte-baguettes pour les tambours-majors;

5^o Quatre kolbachs en poil d'ours, idem;

6^o Quarante-quatre schakos avec coiffe en feutre noir imperméable;

Le cahier des charges est déposé au bureau centrale de police, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on peut en prendre connaissance et obtenir les renseignements qu'on croirait nécessaire relativement à cette fourniture.

A l'Hôtel-de-Ville, le 19 décembre 1858.

Par le Collège : Le président, J. J. TILMAN. Le secrétaire communal, DEMANY.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS,

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. — Pharmaciens dépositaires : Liège, MM. Delcour et Froidbise; Maestricht, Grossier; Namur, Jourdain; Mons, Putsage; Sedan, Bourguignon Noël; Charleville, Cassan-Braidy; tous pharmaciens.

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE, RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE:

RUY-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol. in 18, papier vélin satiné, 1 fr.
DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoine, 2 vol. in 8° 12 fr.
Au même établissement, atelier de reliures de toutes espèces à des prix très-modérés.

BOURSES.

PARIS, LE 18 DÉCEMBRE.

Trois p. c.	79 25	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	101	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 50	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque.	2700	Dettes actives.	16 1/8
Obl. de la vil. de Par.	1197 50	Id. passives.	—
Emprunt belge.	100	Emp. rom.	101
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 90
Banque de Belgiq.	850	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

LONDRES, LE 17 DÉCEMBRE.

5 % consolidés.	95 7/8	Différées.	7 1/8
BELGE 1852.	100 7/8	Passives.	5 7/8
HOLL. Dette active.	54 7/8	RUSSIE.	112
Portug. 5 p. c.	29 1/2	BRESIL.	77 3/4
Id. 3 p. c.	19 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	25 3/4
Esp. Emp. 1854.	16 1/2		

AMSTERDAM, LE 18 DÉCEMBRE.

HOLL. Dette active.	100 1/4	Certific. à Amster.	97 7/8
Dito 2 1/2.	35 15/16	POLOGNE L. fl. 500	—
Différée.	119 1/2	Prus. L. de Rd. 50	125 1/2
Billet de change.	24 15/16	ESPAGNE E. Ard.	16 1/16
Obl. synd. d'am	94 1/2	Dito grd.	—
Id. 3 1/2.	79 1/4	Dettes diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 5/8	anc.	5 1/16
Id. nouvelle.	—	passive.	—
Russie. Hope et Co	105 3/4	AUTR. Métall. 5.	—
Id. 1829, 5.	—	BRES. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre	68 7/8		

ANVERS, LE 19 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 1/2	PRUSSE. Em. à Berl.	121 5/4 1/4 A
Det. diff.	50 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2 A
Empr. de 48 mill.	98	ET. Rom. Lev. 1852.	101 5/4 P
Id. de 50 mill.	89	Cert. à A. 1854.	100 P

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
Id. 2 mois.	—	P
Rotterdam. C. jours.	1 1/2 0/10	P
Id. 3 mois.	—	P
Paris. C. jours.	1 1/8 0/10	P
Id. 2 mois.	5/4 0/10	P
Londres. C. jours.	39 1/11	P
Id. 2 mois.	39 7/12	P
Francfort. C. jours.	36 1/8	P
Id. 3 mois.	35 1/16	P
Bruxelles et Gand.	1 1/8	A

BULLEIN DE LA BOURSE DU 10.

2 heures. — On a fait peu d'affaires aujourd'hui. L'active espagnole ouvert 15 1/4 1/8 15 et reste 15 1/8 p. c. papier au comptant. Primes fin courant 15 1/2 0/10 dont 1/4 0/10 papier. Londres vient 1/8 0/10 en hausse, et on ne connaît pas la cote de Paris d'hier. Actions de la Banque industrielle 95 1/2 0/10 et argent. Id. de la Société de Commerce d'Anvers, 86 0/10 cours. Fonds belge 5 0/10 98 1/4 et argent.

BRUXELLES, LE 19 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	54	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	99	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	90	Mutualité.	108 3/4 A
Id. de 57 mil.	69 1/2	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	815	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1715	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150	Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	52 5/4 A
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	94 A
Chemins de Fer.	—	Espagne. Ardoins.	13 1/2 P
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verrières.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 12 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 15/16 — Actions de la Banque, —

PLACE D'ANVERS, LE 19 DÉCEMBRE.

Notre marché n'a offert par continuation aucun mouvement qui mérité d'être mentionné.

VENTE PUBLIQUE.

Riz. — On a vendu hier pour cause d'avarie 55 tierçons Caroline de fr. 50 à 55 1/2 par 50 kil. — La partie de 100 tierçons Caroline sain a été retirée.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 DÉCEMBRE.

Matin. — Le pleyt belge Petrus, v. de Dordrecht, ch. de bois et vieux fer.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.